

Enseignement supérieur privé

Système LMD : Pour une refonte de la loi 01-00

Dounia Essabban
deessabban@ajjou:diu.ma

Si la loi régissant l'enseignement supérieur a permis de mettre sur le même pied d'égalité les secteurs public et privé, il n'en demeure pas moins que plusieurs chantiers restent à inaugurer. L'absence de loi régissant la formation continue à elle seule freine les entreprises à accompagner leurs salariés dans leur développement de carrière professionnelle à travers la formation. C'est bien à ce titre que l'Institut supérieur d'ingénierie et des affaires (ISGA) a tenu, vendredi dernier, à remettre sur le tapis le sujet du système LMD. Les détails.

«Emprunté du modèle anglo-saxon, le système LMD présente de nombreux avantages car il permet une mobilité en tant que système standardisé». Mohammed Diouri, fondateur de l'établissement (ISGA) ouvre le débat par ce constat indéniable. Un tel programme académique, basé sur des modules majeurs et opérationnels, confère, en effet, à l'étudiant la possibilité d'opérer des choix. Autrement dit, il peut rajouter les modules en fonction de ses objectifs d'apprentissage. Et les enjeux se situent à ce niveau dans le sens où le Maroc manque de moyens pour instaurer des modules. Des modules dont les bénéfices sont clairs : déjà l'étudiant peut valider pour passer d'une année à une autre indépendamment de la moyenne générale ! C'est dans ce contexte que la loi 01-00 stipulant au niveau de l'article 1er que l'enseignement supérieur comprend l'enseignement supérieur public et l'enseignement supérieur privé est venue apporter des ouvertures.



Mettre sur le même pied d'égalité les deux modèles d'enseignement supérieur confirme que les lauréats doivent pouvoir poursuivre leurs études et l'offre devra ainsi répondre à une demande de plus en plus croissante.

Par ailleurs, la réforme de 2003 est claire et valorise l'enseignement modulaire. Elle est venue aussi pallier à la demande croissante en matière de formations diplômantes compensées en large partie par le système de l'enseignement supérieur privé. Les enjeux sont clairs : «Le système modulaire amène une solution pour que les compétences soient évaluées», explique à juste titre M Diouri. «La réussite de ce changement de l'enseignement supérieur demeure tributaire toutefois de la confiance chez les lauréats à pouvoir suivre ce qu'ils souhaitent». Le fondateur de l'institut, créé en 1981, fait référence aux solutions des masters qu'il s'agisse du secteur privé ou public. Face aux places limitées dans les masters offerts par le secteur public, les jeunes se voient confronter à la problématique liée au coût de la formation proprement dite. Et c'est justement à ce niveau que le fondateur de l'établissement rappelle la responsabilité de l'entreprise à accompagner ses salariés pour suivre des formations par alternance. La formation à distance diplômante, inexistante au Maroc, n'arrange guère la donne ! Cerise sur le gâteau, l'absence d'arsenal juridique régissant la formation continue ne facilite pas son intégration naturelle dans les stratégies de formation. Le Maroc devrait-il légiférer en la matière ?

La validation des compétences y trouvera certainement son compte dans le sens où par exemple un titulaire d'un Bac +2 pourra valider ses acquis et prétendre à poursuivre un master. «En clair, si la loi 01-00 est venue en 2003 mettre sur le même pied d'égalité les deux systèmes d'enseignement supérieur en l'occurrence public et privé, elle est aujourd'hui obsolète», déclare Khalid Benzakour, DG de l'ISGA.

Le gouvernement est conscient de l'importance de ce dossier puisqu'une commission ad hoc a été créée en avril 2018. Le fait est que les élections n'ont pas permis de faire évoluer favorablement ce dossier. Les responsables appellent aussi à la révision du cahier des charges régissant le secteur. L'exercice n'est pas simple. Le fondateur de l'établissement rappellera en effet qu'«il est très difficile de changer une loi déjà mise en place et qui a apporté ses fruits dans plusieurs domaines pour ne citer que les autorisations et les accréditations».

Pour l'heure, le secteur de l'enseignement supérieur privé se démarque toujours par sa force d'accompagnement des lauréats pour leur donner les différentes compétences notamment les softs skills. Car c'est ce qui démarquera un lauréat d'un autre hormis ses connaissances sur le marché du travail. Le choix d'un master et de l'établissement qui le dispensera est très important. D'où l'intérêt de créer une culture de formation au sein des entreprises de telle sorte à ce que leurs salariés puissent y accéder. Le développement de carrière en dépend. L'exercice en vaut donc la chandelle !

Billet

Aller simple sans retour ?

La fuite des cerveaux est un phénomène à décrypter. Car la relève en dépend. Car compte tenu des barrières à l'entrée des pays hôtes de plus en plus importantes, ce sont des jeunes bardés de diplômes généralement des jeunes couples avec des enfants en bas âge qui sont tentés par l'aventure. La mobilité internationale aidant, décrocher un emploi devient chose possible. Celui qui était jadis dans une situation confortable sans ambition car démotivé dans son pays devra faire valoir ses compétences pour être confirmé de l'autre côté de la rive. A la seule différence, qu'une fois confirmé dans son poste, l'immigré sera considéré comme un talent à fidéliser et donc à valoriser. Ce n'est que dans ce contexte que la création de richesse est possible. Elle l'est à la plus grande satisfaction de son auteur qui sera fier des scores enregistrés et de sa progression dans une société qui n'est pas la sienne. S'adapter dans un autre environnement fera partie des atouts de l'immigré. Il se sentira motivé car considéré à sa juste valeur. Contrairement au pays, l'ascenseur social n'est pas en panne dans les pays développés où les critères objectifs régissent les carrières professionnelles. Et c'est là où le bât blesse. Les leaders d'opinions et les responsables publics devront tenir compte du phénomène pour équilibrer les flux sortants de matières grises. Il en va de l'économie marocaine. Et de sa société aussi.